CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT DANS LE DEUXIEME GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C

(Adjoints administratifs principaux de deuxième classe)

Épreuve n° 1 : épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Durée: 1h 30

Coefficient: 3

- L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.
- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de brouillon fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc.)

IMPORTANT

Assurez-vous que cet exemplaire de **3 pages** est complet. S'il est incomplet, demandez-en un autre aux surveillants.

Si un candidat repère ce qui semble être une erreur d'énoncé, il le signale sur sa copie et poursuit l'épreuve en conséquence.

Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mises à disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.

Le gouvernement veut sensibiliser les jeunes à la fonction publique

En 2021, 11 000 ouvertures de poste en alternance devraient ainsi être décidées, et le nombre de personnes accueillies en service civique dans l'administration sera augmenté.

C'est « une bataille culturelle » que le gouvernement entend conduire pour convaincre les jeunes que servir l'Etat peut encore être utile. En vingt ans, le nombre de ceux qui se présentent aux concours a littéralement fondu, atteignant une cote d'alerte.

Pour y remédier, le gouvernement a prévu de lancer une campagne de sensibilisation, qui se déclinera notamment dans les salons de recrutement. « Les jeunes ne viendront pas à nous si on ne va pas à eux », considère l'entourage d'Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques. Par ailleurs, « en 2021, a indiqué celle-ci sur Public Sénat, fin octobre, 100 000 jeunes peuvent trouver un emploi dans la fonction publique, soit par concours, soit par contrat, soit parce qu'ils vont vouloir être apprenti ou faire un service civique ». Onze mille ouvertures de poste en alternance devraient ainsi être décidées, et le nombre de jeunes accueillis en service civique dans l'administration sera augmenté.

Un autre axe consistera à favoriser l'égalité des chances, dans la mesure où l'autocensure de potentiels candidats issus de milieux modestes est identifiée comme un frein. Amélie de Montchalin a annoncé en octobre l'ouverture de voies d'accès spécifiques dans les concours de la fonction publique. Le 2 novembre, l'Assemblée nationale a voté le passage du nombre de places dans les classes préparatoires intégrées aux écoles de service public de 700 actuellement à 1 700 en septembre 2021.

Dans la même veine, les services de M^{me} de Montchalin réfléchissent à une déclinaison « fonction publique » des cordées de la réussite. Ce dispositif, lancé en 2008 dans l'éducation nationale, consiste à mettre en place un partenariat entre des universités et des grandes écoles, d'une part, et des lycées et des collèges, d'autre part. Objectif : ouvrir les élèves à la perspective d'études supérieures exigeantes. Le ministère de Jean-Michel Blanquer escomptait toucher ainsi 180 000 d'entre eux à la rentrée 2020.

Source: Le Monde, 13 novembre 2020.

Session 2021 - Concours externe d'adjoint administratif principal de deuxième classe

Épreuve n°1 d'admissibilité : Compréhension de texte : (durée 1h30 – coefficient : 3)

Questions:

Question 1 : Résumez le texte en 70 mots (60 mots minimum et 80 maximum) en précisant entre parenthèses le nombre de mots.

Question 2 : Est-ce que les jeunes présentent toujours autant les concours de la fonction publique ? Justifiez votre réponse.

Question 3 : Quelles sont les différentes possibilités pour travailler dans la fonction publique ?

Question 4 : Expliquez en quoi consistent les « cordées de la réussite ».

Question 5 : Relevez dans le texte les raisons expliquant la baisse des candidatures aux concours de la fonction publique.

Question 6 : Quelles sont les mesures mises en place par le gouvernement pour inciter les jeunes à vouloir rentrer dans la fonction publique ?

Question 7 : En vous appuyant sur le texte, définissez le terme « autocensure ».